



Comité de coordination Rhin

Allemagne
Autriche
Belgique
France
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Pays-Bas
Suisse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un Rhin sans frontières

La coopération dans le bassin du Rhin dans son ensemble est renforcée

Bregenz, le 7 juillet 2005

Les représentants de la politique de gestion des eaux dans les Etats riverains du Rhin se retrouvent aujourd'hui à Bregenz pour fixer les prochaines étapes de leur coopération. Cette rencontre est également l'occasion de présenter au public la nouvelle brochure « Un Rhin sans frontières » qui fait la synthèse de l'état de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin du Rhin.

Le gouvernement autrichien a invité à Bregenz les Directeurs de l'eau de tous les Etats riverains du Rhin susmentionnés à l'occasion de la 12^{ème} réunion du Comité de coordination Rhin. En outre, la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) organise le 7 juillet sa 71^{ème} Assemblée plénière pour la première fois dans cette belle ville sur les rives du lac de Constance. La planification des futurs travaux de coordination est au centre des débats. On souhaite ainsi fixer les prochaines étapes requises pour la mise en place d'ici 2009 d'un plan de gestion coordonné étendu aux 200.000 km² que couvre le bassin du Rhin.

Les Directeurs de l'eau présenteront au public la brochure intitulée « Un Rhin sans frontières - Etat des lieux du bassin du Rhin en 2004 ». Cette publication décrit la qualité actuelle des eaux et met en avant les objectifs ambitieux de la gestion des eaux au niveau du district hydrographique Rhin d'ici 2015. Les résultats de cet état des lieux confirment les grands progrès obtenus au niveau de la qualité de l'eau du Rhin et de ses affluents grâce aux mesures d'assainissement réalisées dans tous les Etats. Cependant, les exigences renforcées dans certains domaines, comme par exemple la morphologie ou la fonctionnalité écologique des eaux, font que des mesures plus poussées sont également à prendre de manière coordonnée avec le soutien des utilisateurs de l'eau, parmi lesquels on peut citer les secteurs agricoles, industriels et communaux sans oublier pour autant la navigation, l'exploitation hydroélectrique et la politique de protection contre les inondations.

Les prochaines étapes de la mise en oeuvre de la directive cadre 'Eau' et du programme « Rhin 2020 » déjà engagé au sein de la CIPR auront pour principal enjeu de perfectionner la surveillance chimique et biologique du cours principal du Rhin, du lac de Constance et des grands affluents rhénans. On s'appliquera également à mettre en place un programme de mesures coordonné devant permettre d'atteindre les objectifs ambitieux visés par la directive cadre 'Eau'. Celle-ci prescrit en effet que toutes les eaux européennes, et par conséquent celles comprises dans le district hydrographique international du Rhin, soient en bon état d'ici 2015 ou présentent d'ici là un bon potentiel écologique. L'enjeu majeur consistera pour le Rhin à concrétiser ce qu'il est « réellement

possible » de faire. Dans certains cas justifiés, la directive cadre 'Eau' de l'UE prévoit également une prolongation des échéances ou des dérogations.

Selon les termes de Wolfgang Stalzer, Directeur de l'eau autrichien au sein du ministère fédéral compétent pour la politique de l'eau : « **Le Rhin alpin, le lac de Constance et plusieurs autres tronçons du Rhin offrent déjà aujourd'hui une assez bonne qualité des eaux, grâce notamment aux efforts de dépollution réalisés jusqu'à présent. Des problèmes régionaux subsistent cependant pour certaines substances diffuses comme les nitrates et d'autres micropolluants issus de l'agriculture et des stations d'épuration.**

On est en outre amené à constater que de nombreux cours d'eau ont déjà un caractère artificiel ou ont été fortement modifiés sous la pression énorme des usages et de l'urbanisation. Des solutions doivent donc être trouvées en accord autant avec ceux qui utilisent que ceux qui protègent les eaux pour améliorer sensiblement la situation sur l'ensemble du bassin du Rhin. Dans l'esprit d'un développement durable du milieu aquatique, les aspects locaux, régionaux, nationaux et internationaux sont à intégrer dans ces efforts de développement. En étroite coopération avec la Commission Internationale pour la Protection du Rhin, le Comité de coordination Rhin est la plate-forme permettant d'ajuster nos vues au niveau international. »

La brochure en couleurs d'une douzaine de pages intitulée « Un Rhin sans frontières – Etat des lieux du bassin du Rhin en 2004 » peut être téléchargée à partir du site Internet de la CIPR (www.iksr.org) ou obtenue gratuitement sur demande adressée au secrétariat de la CIPR.

Pour toutes autres informations:

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)
Anne Schulte-Wülwer-Leidig
Postfach 200 253
D-56002 Koblenz
Tél.: +49-(0)261-94252-19
Fax: +49-(0)261-94252-52
Portable: +49-171-322 65 82